

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 13566 Numéro SIREN : 820 803 484 Nom ou dénomination : TEXACORP
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2019 sous le numéro de dépôt 85724



20190857242018

DATE DEPOT : 06/08/2019

N° DE DEPOT : 85724

N° GESTION : 2016B13566

N° SIREN : 820803484

DENOMINATION : TEXACORP

ADRESSE : 37 rue de la Victoire 75009 Paris

MILLESIME : 2018

.

09 AOUT 2019

Sous le N° :

85324

TEXACORP

Société par actions simplifiée au capital de 103.287.348 euros
Siège social : 37 rue de la Victoire – 75009 Paris
R.C.S. Paris 820 803 484
(Ci-après la "Société")

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 20 JUIN 2019**

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation des résultats de l'exercice

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, se traduisant par un bénéfice d'un montant de 7.201.692,56 euros comme suit :

- à l'apurement des pertes inscrites au Report à Nouveau,
la somme de 4 840 999,38 euros
- du solde, soit la somme de 2 360 693,18 euros
 - 5 % à la réserve légale, soit la somme de 118 035 euros
laquelle serait alors portée d'un montant
créditeur de 0 euros à un montant
créditeur de 118 035 euros
 - au Report à Nouveau le solde,
soit la somme de 2 242 658,18 euros
lequel s'inscrirait alors créiteur
pour pareil montant



Le Président

TEXACORP

Société par actions simplifiée

37, rue de la Victoire
75009 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

CFA
Compagnie Française d'Audit

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

154, boulevard Haussmann
75008 Paris

Deloitte & Associés

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense

TEXACORP
Société par actions simplifiée

37, rue de la Victoire
75009 Paris

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société **TEXACORP**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de société **TEXACORP** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrit dans la note « 2.2.5.2. Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.
- Les notes « 2.1.2. Titres de participation – Mouvements principaux » et « 2.1.3. Autres immobilisations : affectation du mali technique » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation et de dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de l'appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

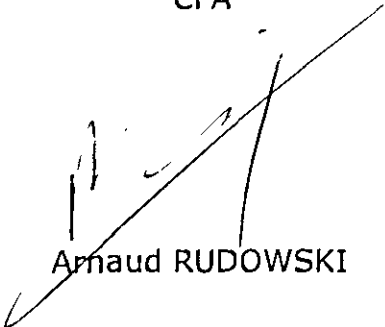
d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris La Défense, le 11 juin 2019

Les Commissaires aux comptes

CFA



Arnaud RUDOWSKI

DELOITTE & ASSOCIES



Xavier LEFEVRE

Bilan Actif

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 19/04/19
Tenue de compte

TEXACORP

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	78 130 773		78 130 773	78 130 773
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	50 940 858		50 940 858	50 943 917
TOTAL immobilisations financières :	129 071 631		129 071 631	129 074 690
ACTIF IMMOBILISÉ	129 071 631		129 071 631	129 074 690
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	6 253 040		6 253 040	5 772 867
Autres créances	30 740 480		30 740 480	19 391 069
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	36 993 521		36 993 521	25 163 937
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 672 293		2 672 293	563 168
Charges constatées d'avance	134 496		134 496	
TOTAL disponibilités et divers :	2 806 788		2 806 788	563 168
ACTIF CIRCULANT	39 800 309		39 800 309	25 727 104
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	168 871 940		168 871 940	154 801 794

Bilan Passif

TEXACORP

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 19/04/19
Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 12 341 744	102 130 862	102 130 862
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 039 234	9 039 234
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(4 840 999)	
Résultat de l'exercice	7 201 693	(4 840 999)
TOTAL situation nette :	113 530 789	106 329 097
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	113 530 789	106 329 097
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	26 184	118 410
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	26 184	118 410
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	25 480 748	24 083 555
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 380	
Emprunts et dettes financières divers	22 690 797	15 685 871
TOTAL dettes financières :	48 176 925	39 769 426
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	712 990	988 775
Dettes fiscales et sociales	3 005 381	3 001 734
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 419 671	4 594 352
TOTAL dettes diverses :	7 138 042	8 584 862
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	55 314 967	48 354 287
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	168 871 940	154 801 794

Compte de Résultat (Première Partie)

TEXACORP

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 19/04/19
Tenue de compte

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 152 217		5 152 217	9 251 342
Chiffres d'affaires nets	5 152 217		5 152 217	9 251 342
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			118 410	108 130
Autres produits			5	6
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 270 632	9 359 477
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 349 406	1 806 643
TOTAL charges externes :			1 349 406	1 806 643
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			108 739	168 844
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 414 464	4 643 828
Charges sociales			1 118 042	2 252 552
TOTAL charges de personnel :			3 532 506	6 896 380
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			26 184	118 410
TOTAL dotations d'exploitation :			26 184	118 410
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			170 004	244 991
CHARGES D'EXPLOITATION			5 186 839	9 235 268
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			83 792	124 209

Compte de Résultat (Seconde Partie)

TEXACORP

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 19/04/19
Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	83 792	124 209
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	8 000 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	87 935	629 890
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	8 087 935	629 890
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 785 207	3 547 268
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 785 207	3 547 268
RÉSULTAT FINANCIER	5 302 728	(2 917 378)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 386 521	(2 793 169)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	(1)	1 023 651
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	(1)	1 023 651
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	447 899	4 570 988
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 023 651
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	447 899	5 594 639
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(447 899)	(4 570 988)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	5 320	7 295
Impôts sur les bénéfices	(2 268 391)	(2 530 452)
TOTAL DES PRODUITS	13 358 567	11 013 018
TOTAL DES CHARGES	6 156 874	15 854 018
BÉNÉFICE OU PERTE	7 201 693	(4 840 999)

I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 – Evénements principaux de l'exercice

Les principaux événements de l'exercice sont les suivants :

La société TEXACORP SAS clôture son deuxième exercice d'une durée de 12 mois au lieu de 19 mois pour l'exercice précédent.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le périmètre d'intégration fiscale compte les sociétés TROCADERO PARTICIPATIONS, TEXA SAS, TEXA SERVICES SAS, TEXA GLOBAL SOLUTIONS SAS, GBA SAS, la société CLE SAS et ses filiales, les sociétés CLE France SAS et AVITECH SAS, et la société EURISK et ses filiales, les sociétés AMOERTEX et QANTEX, la société SERISK SAS et, enfin la société GEOP SAS.

La société CELLINKS SAS a été créée en juillet 2018 et est détenue à 100% par notre filiale, la société TROCADERO PARTICIPATIONS.

Le 14 décembre 2018, notre filiale, la société TROCADERO PARTICIPATIONS a acquis 100% des actions de la société HOLDING FSD, elle-même détenant directement 100% du capital social des filiales AAD PHENIX II SAS, PHENIX DESAMANTAGE SAS, AQUA BAT SARL, CADRAS SARL, AAD PHENIX PRESSING SARL, PHENIX DESAMANTAGE RUNGIS SARL.

La société a encaissé sur l'exercice des dividendes de sa filiale TROCADERO PARTICIPATIONS SAS à hauteur de 8 000 KE.

1.2 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC n°2016-07 du 26 décembre 2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Aucune dérogation aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite une information particulière.

2 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 – Actif

2.1.1 – Liste des filiales et participations

(En milliers d'euros)

Société	Capitaux propres	% capital détenu	VNC des titres détenus	CA IIT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
TROCADERO PARTICIPATIONS	72 862	100%	78 131	0	6 936	8 000

2.1.2 – Titres de participation – Mouvements principaux

(En Euros)

Libellé	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018	Dépréciation
Titres TROCADERO	78 130 773			78 130 773	-
TOTAL	78 130 773	-	-	78 130 773	-

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte d'une valorisation d'entreprise effectuée à partir des perspectives de rentabilité (Chiffre d'affaires, EBIT, cash flow, taux de croissance) basées sur les plans d'affaires (méthode dite du discounting cash flows). En l'absence de données disponibles sur ces agrégats la valeur d'usage est appréciée sur la base de multiple d'EBITDA. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

2.1.3 – Autres immobilisations financières : affectation du mali technique

Affectation des malis techniques :

L'article 745-5 modifié du PCG oblige à affecter les malis techniques dans des sous comptes spécifiques par catégorie d'actifs apportés identifiables auxquels ils peuvent être rattachés, le solde identifiable étant maintenu dans le poste « fonds commercial ». En conséquence, la quote-part de mali technique affectée à des actifs amortissables est amortie selon le régime de l'actif auquel il se rapporte.

Les malis techniques d'un montant global de 50,9 M€ issus des fusions avec les sociétés TROCADERO PARTICIPATIONS II, TEXA GROUPE INVESTISSEMENTS, TEXA GROUPE MANAGEMENT et TEXA GROUPE CONSTRUCTION ont ainsi été rattachés au sous-jacent « titres de participation » et comptabilisés en autres immobilisations financières. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

2.1.4- Postes concernant les entreprises liées et les participations

(En milliers d'euros)

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	78 131	
Créances clients et comptes rattachés	0	
Autres créances	27 227	
Emprunts et dettes financières divers	22 690	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233	
Autres dettes	3 419	
Charges financières	94	
Produits de participation	8 000	
Revenus des prêts	88	

Les transactions entre parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11°.

2.1.5- Actif circulant – Classement par échéance

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Une provision pour dépréciation des créances est constatée au cas par cas lorsque la recouvrabilité de la créance est incertaine.

2.1.6- Produits à recevoir

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	Montant
Factures à établir	6 253
Produits à recevoir	-
Total	6 253

2.2 – Passif

2.2.1 – Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)

Libellé	Solde d'ouverture	Affectation du Résultat N-1	Résultat de L'exercice	Augmentation de Capital	Réduction du Capital	Solde de Clôture
Capital Appelé versé	102 130					102 130
Réserve Spéciale	2 372	-				2 372
Prime d'Emission	4 461					4 461
Prime d'Apport	2 206			-		2 206
Réserves	-			-	-	-
Report à nouveau	-	4 840				4 840
Résultat de l'exercice	-	4 840	7 201			7 201
Total	106 329	-	7 201	-	-	113 530

2.2.2 – Capital

Au 31 décembre 2018, le capital est composé de 102 130 862 actions de 1 euro de valeur nominale (dont 12 341 744 actions ordinaires et 89 789 118 actions de préférence).

(En milliers d'euros)

	Nombre d'actions ordinaires	Valeur en euros	Nombre d'actions de préférence ADPA	Valeur en euros	Nombre d'actions de préférence dites ADPR	Valeur en euros
Position début d'exercice	12 341 744	12 341 744	80 300 003	80 300 003	9 489 115	9 489 115
Titres émis pendant l'exercice						
Titres remboursés pendant l'exercice						
Position fin de l'exercice	12 341 744	12 341 744	80 300 003	80 300 003	9 489 115	9 489 115

2.2.3 – Attribution d'actions gratuites:

L'associé unique en date du 27 juillet 2016 a autorisé pour une durée de 38 mois, le Président à procéder à une ou plusieurs attributions gratuites d'actions de préférence dites ADPR représentant au maximum 11 861 395 actions ADPR, entraînant corrélativement une ou plusieurs augmentations de capital devant être réalisées soit par incorporation, à due concurrence, de réserves de la société pour permettre l'attribution d'actions gratuites d'ADPR au profit de certains membres du personnel salarié et dirigeants de la société, soit, à défaut, par rachats (et transformation) d'actions de la société.

L'associé unique décide le même jour de créer un compte de réserve spéciale d'un montant maximum de 11 861 395 euros en vue de comptabiliser la dette potentielle de la société à l'égard des attributaires.

Le 2 août 2016, le Président a décidé d'attribuer 9 963 571 actions ADPR et de fixer la fin de la période d'acquisition au 2 août 2017 et la fin de la période de conservation au 2 août 2018.

Le 3 août 2017, à l'expiration de la période d'acquisition des actions ADPR, 9 489 115 actions ADPR ont été attribuées définitivement au profit des bénéficiaires.

En date du 4 janvier 2018, le Président a décidé d'attribuer 1.156.486 actions ADPR et de fixer la fin de la période d'acquisition au 4 janvier 2019 et la fin de la période de conservation au 4 janvier 2020.

La valeur des actions retenue comme assiette de la contribution patronale spécifique s'élève à 0,1132 € par action.

Au 31 décembre 2018 :

Nombre d'actions pouvant être émises	11 861 395
Nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice précédent	9 963 571
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice précédent	474 456
Nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice	1 156 486
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions attribuées cumulées	10 645 601
Nombre d'actions livrées au cours de l'exercice	0

2.2.4– Dettes financières – classement par échéance

(En milliers d'euros)

Dettes Financières	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres Emprunts obligataires	25 481	219	25 262	
Emprunts et dettes financières divers	22 691	22 691		
Total	48 172	22 910	25 262	0

Le 27 juillet 2016, l'associé unique a décidé de procéder à l'émission réservée de 22 000 obligations d'une valeur nominale unitaire de 1 000 €. Les obligations présentent les caractéristiques suivantes :

- Terme de l'emprunt obligataire : 31 octobre 2023

Le montant des emprunts bancaires et intérêts liés remboursés au cours de l'exercice s'élève à 1 204 k€.

2.2.5– Autres dettes

2.2.5.1– Classement par échéance

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

2.2.5.2– Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour Litiges	0			0
Provisions pour risques	118	26	118	26
Total	118	26	118	26

Les dotations sont classées en exploitation.

En conformité avec le règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision.

2.2.5.3– Charges à payer

(En milliers d'euros)

Charges à payer	Montant
Fournisseurs , factures non parvenues	327
Intérêts courus sur obligations	219
Dettes fiscales et sociales	1 549
Total	2 095

3 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 – Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

(En milliers d'euros)

Secteurs d'activité	Montant	%
Prestations de services - France	2 641	51,26
Mise à disposition personnel - France	2 511	48,74
TOTAL	5 152	100

3.2 – Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 5 303 k€.

- Total des produits financiers : 8 087 k€

Les produits financiers sont composés des dividendes perçus de la filiale TROCADERO PARTICIPATIONS SAS et de revenus de prêts pour 87 k€.

- Total des charges financières : 2 785 k€

Il s'agit pour l'essentiel des intérêts liés à l'emprunt obligataire pour 2 601 k€ et des intérêts sur comptes courants pour un montant de 94 k€.

3.3 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à - 448 k€ :

- Total des produits exceptionnels : 0 k€

-Total des charges exceptionnelles : 448 k€

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées des coûts exceptionnels divers (frais engagés pour l'acquisition de sociétés cibles finalement avortée).

3.4 – Intégration fiscale

La société mère du groupe, TEXACORP SAS, a conclu une convention d'intégration fiscale à compter du 01 Janvier 2017 avec ses filiales qui comprend au 1^{er} janvier 2018, les filiales TROCADERO PARTICIPATIONS SAS, TEXA SAS, TEXA SERVICES SAS , TEXA GLOBAL SOLUTIONS SAS , GBA SAS, CLE SAS, CLE France SAS, AVITECH, GEOP SAS, EURISK SAS, SERISK SAS, AMOERTEX SAS et QANTEX SARL.

L'application de la convention d'intégration fiscale permet de calculer les charges d'impôt pour les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, l'économie d'impôt ressort à 2 268 k€.

3.5 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	84	0	84
Résultat financier	5 303	0	5 303
Résultat exceptionnel	-448	0	-448
Participations des salariés	-5	0	-5
Produits d'intégration fiscale	0	2 268	2 268
TOTAL	4 934	2 268	7 202

3.6 – Situation fiscale latente

En k€	Montant soumis à l'impôt	Impôt
I. Accroissement de la dette future d'impôt :		
TOTAL	0	-
II. Allègement de la dette future de l'impôt :		
- Participation des salariés	5	2
TOTAL	5	2

4 – AUTRES INFORMATIONS

4.1- Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. TEXACORP revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement l'évaluation des titres de participation et les provisions pour risques et charges.

4.2 – Effectif moyen

Libellé	Personnel
Cadres	14,92
Total	14,92

4.3 – Engagements pris en matière de retraite

(En milliers d'euros)

Engagements retraite	Non provisionné	Total
Cadres dirigeants	129	129
Charges sociales comprises au taux de 51 %		

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 129 k€ charges sociales incluses. Ce montant n'est pas comptabilisé. La convention collective applicable retenue pour le calcul est la convention nationale des entreprises d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales.

Les paramètres du calcul de la provision des indemnités de départ à la retraite sont les suivants :

Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans
Taux actualisation	1,55%
Taux de revalorisation des salaires des cadres	1,00%

4.4 – Engagements hors bilan

4.4.1 Cautions

La société TEXACORP a régularisé un engagement de caution, au profit des établissements bancaires, en garantie des concours consentis à TROCADERO PARTICIPATIONS SAS, pour un montant maximum de 122.000.000 € jusqu'au 27 juillet 2022.

La société TEXACORP a régularisé un engagement de caution, au profit des établissements bancaires, en garantie des concours consentis à GEOP SAS, pour un montant maximum de 25.000.000 € jusqu'au 27 juillet 2022.

La société TEXACORP a régularisé un engagement de caution, au profit des établissements bancaires, en garantie des concours consentis à SERISK SAS, pour un montant maximum de 25.000.000 € jusqu'au 27 juillet 2022.

La société TEXACORP a régularisé un engagement de caution, au profit des établissements bancaires, en garantie des concours consentis à TEXA SAS, pour un montant maximum de 25.000.000 € jusqu'au 27 juillet 2022.

La société TEXACORP a régularisé un engagement de caution, au profit des établissements bancaires, en garantie des concours consentis à CLE SAS, pour un montant maximum de 25.000.000 € jusqu'au 27 juillet 2022.

La société TEXACORP a régularisé un engagement de caution, au profit des établissements bancaires, en garantie des concours consentis à EURISK SAS, pour un montant maximum de 25.000.000 € jusqu'au 27 juillet 2022.

4.4.2 Engagements financiers donnés

La société TEXACORP a nanti, au profit des établissements bancaires, ses titres de TROCADERO PARTICIPATIONS SAS, en garantie de la Convention de Crédits du 27 juillet 2016, pour :

- un montant global de 152.000 000 € au profit des Bénéficiaires Senior,
- un montant global de 22.000.000 € au titre des obligations Mezzanine au profit des Bénéficiaires Mezzanine ;
- un montant à devoir au titre de tout contrat de couverture en application de l'article 23.32 (A) du Contrat de Prêt Senior, au profit de la banque ou des banques de couverture.

4.4.3 Engagements financiers reçus

Néant